



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Personnel fixation
des quotas d'avancement – n° 84/2016**

Date de la convocation : 28/04/2016 Date d’Affichage : 11/05/2016 au 01/06/2016 Date Notification : 11/05/2016

Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 31 * Votants : 37

Séance ordinaire du 9 mai 2016
L’an deux mil seize le neuf mai à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	R
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	R	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	R	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mr LEMAITRE Jean Marc à Mme CONSTANT
Mr ARTHUR à Mr CONSTANT
Mme BARBE à Mr LEMAITRE Philippe
Mme LEMOINE à Mr MACE
Mme VILLAIN Martine à Mr THIEBE
Mme MARIE à Mme PROD’HOMME

Mme Marie-Odile LAURANSON désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

PERSONNEL – FIXATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT – n° 84/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 3 avril 2007, le conseil municipal de la commune historique de Villedieu-les-Poêles a fixé le taux de promotion à **100 %** par cadre d'emplois pour toutes les filières définies par l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cette délibération a fait l'objet d'une confirmation du Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles - Rouffigny lors de sa séance en date du jeudi 7 janvier 2016.

Le Centre de gestion de la Manche a demandé qu'une nouvelle délibération soit prise après avis du Comité Technique. Celui-ci a examiné lors de sa séance en date du mardi 3 mai 2016 cette question.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (37)*

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à fixer le taux de promotion à **100 %** par cadre d'emplois pour toutes les filières définies par l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

AUTORISE Mr le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20160509-2016050984-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2016

Publication le : 11-05-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE